

## A Ndjolé/Cambriolage à Rougier Gabon

# Près de 67 millions de francs soustraits du coffre-fort !

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

LA liste des entreprises visitées par des groupes de malfrats ces derniers temps ne fait que s'allonger. Après La Poste S. A. dont les représentations provinciales ont été plusieurs fois la cible de brigands, et le Trésor de Ntoum en milieu de semaine dernière, c'est le siège de l'exploitant forestier Rougier Gabon à Ndjolé, dans le département de l'Abanga-Bignè, qui vient d'être l'objet d'un casse. Bilan : le coffre-fort de l'entreprise éventré, et près de 67 millions de francs CFA emportés ! Il s'agit, dit-on, de l'argent

qui devait servir à payer les salaires des agents. L'ouverture d'une information judiciaire a été requise par le procureur de la République de Lambaré, qui s'est rendu sur les lieux pour le constat d'usage. Selon une source proche de l'enquête, le vol se serait produit dans la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 janvier dernier. Pour accéder au pool administratif de la base de Rougier Gabon, située à environ 67 km du centre de Ndjolé, les individus seraient passés par l'arrière du bâtiment. Pour opérer, les visiteurs n'y sont pas allés de main morte, coupant au passage les grilles de protection et cassant les vitres. Puis, une aubaine se serait offerte à eux : la porte de la salle contenant le coffre-fort



Photo : Joseph MANIANGA

Le siège social de Rougier Gabon à Owendo.

était en panne. Aussi, ces individus ont-ils accédé au coffre sans problème. Pour parvenir à leurs fins, ils auraient endommagé le système de sécurité en se servant d'une pioche. Après avoir soutiré les billets de banque, les cambrioleurs n'ont ensuite eu

aucune difficulté pour se fondre dans la nature. Une fois informés de la situation, les gendarmes de la brigade Setrag de Ndjolé sont arrivés sur place pour procéder aux premiers recoupements. Mais en raison de la gravité des faits, le procureur de la Répu-

blique près le tribunal de première instance de Lambaré a dû se résoudre à se rendre lui-même sur les lieux. Il a autorisé l'ouverture d'une investigation plus poussée par les éléments de l'antenne de la Police d'investigation judiciaire (Pij). Le dispositif de sécurité de l'entreprise d'exploitation forestière comporte-t-il un système de vidéosurveillance ? Où se trouvaient les agents chargés de sécuriser les lieux ? Comment expliquer le dysfonctionnement de la porte menant au coffre-fort ? Ce sont, entre autres, les questions auxquelles les limiers vont devoir apporter des réponses. Affaire à suivre.

## Accusés d'escroquerie et de pratiques de charlatanisme Deux Santoméens aux mains de la DGR

AEE  
Libreville/Gabon

GEREMI Peres Guadeloupe Jose et son complice présumé qui lui sert d'interprète, Martins Fernandez de Souza, viennent d'être mis aux arrêts par l'antenne spéciale de la Direction générale des recherches (DGR). Les deux individus, de nationalité santoméenne, sont soupçonnés d'escroquerie et de pratiques de charlatanisme. Ils auraient, selon la plainte déposée contre eux à cette unité de gendarmerie nationale, dépossédé d'une somme de 530 000 francs, un quinquagénaire gabonais souffrant d'une paralysie partielle du corps, à qui ils auraient fait croire que son mal serait dû aux reliques enterrées dans sa maison. La victime, qui raconte elle-même les faits, aurait été mise en contact avec Geremi Peres Guadeloupe,



Photo : ABEL

Les deux présumés escrocs après leur arrestation.

par une dame le présentant comme un guérisseur. Cette intermédiaire aurait rassuré le quinquagénaire gabonais quant au don du ressortissant santoméen, et aurait juré que celui-ci trouverait le remède approprié pour le guérir de son mal. C'est ainsi que notre compatriote décide de se rendre au domicile de Geremi Peres Guadeloupe, sis à Owendo, précisément au quartier Acaé. Les soins peuvent commencer. Le pseudo-guérisseur lui ad-

ministre un premier traitement, semble-t-il, pour le calmer. La seconde phase du traitement consiste à se rendre au domicile du Gabonais, à Avorbam, pour déterrer les fameuses reliques. En contrepartie du service rendu, il doit s'acquitter d'une somme de 530 000 francs. Le 25 janvier en soirée, jour du rendez-vous, Geremi Peres débarque en compagnie de son complice pour le rituel. Puis, s'en suivent des mises en scène, qui durent environ



Photo : AEE

Les objets utilisés lors des pseudo-séances de désenvoûtement.

deux heures. Les deux hommes demandent à la famille de sortir de la maison pour qu'ils y restent seuls. A la fin de l'opération, ils en sortent avec une bouteille contenant un liquide noirâtre, solidement attachée avec une corde. La scène est tellement irréelle que le propriétaire des lieux et sa famille refusent d'y croire. Une chaude dispute oppose donc les deux parties. Les charlatans réussissent tout de même à se défaire de l'étau, emportant avec eux

l'argent convenu pour ce travail qu'ils avaient déjà empoché. Mais pas pour longtemps. En effet, refusant de se laisser bernier aussi facilement, le patient gabonais décide de porter plainte à la DGR, qui procède à l'interpellation des deux acolytes. Martins Fernandes de Souza, plus coopératif. Il se met à table en reconnaissant qu'ils font dans l'escroquerie. Ils devraient être présentés au parquet de Libreville demain mercredi.

## Escroquerie et association de malfaiteurs

# Il perd 40 millions en voulant acheter les " graines d'ébène "

AEE  
Libreville/Gabon

UN cadre gabonais vient de se faire rouler dans la farine, par un groupe de feymen. L'un d'entre eux, Christian Mboumba alias " Charles Mackaya", présenté comme le cerveau de la bande, a été interpellé, le week-end dernier par les éléments de la Direction générale des recherches (DGR). De source judiciaire, Christian Mboumba, condamné

plus d'une fois pour les faits d'escroquerie, serait entré en contact avec un certain Hugues Mickala, dans le but de pister un pigeon à plumer, préalablement ciblé. Ce dernier, qui semble bien connaître la victime et ses activités, lui aurait donc été d'une grande utilité dans son entreprise d'escroquerie. Dans leur manège, les deux compères auraient monté une supercherie consistant à présenter à la cible, un haut cadre, des graines provenant d'un arbre, en les faisant passer pour des graines

d'ébène qui, selon eux, auraient des vertus médicinales énormes et seraient très convoitées par des Européens. Christian Mboumba, himself, se charge alors de mettre le plan en branle. Mais il a besoin de trois autres personnes pour que le coup soit parfait. Toutes les négociations se déroulent ensuite au téléphone. Le prix d'achat du produit est arrêté à 40 millions de francs. Mis en confiance par Christian Mboumba, qui n'hésite pas à lui miroiter un gain conséquent à l'issue de

l'opération, le cadre gabonais débloque l'argent sans hésiter. Mais ses "associés" prennent vite la clé des champs, une fois l'argent encaissé. Comme par enchantement, un jour, Christian recontacte son interlocuteur, pour le rassurer et lui demander 105 autres millions, de sorte que le produit soit analysé dans un laboratoire, avant sa vente. Entre temps, le cadre gabonais a déjà saisi la DGR, lui expliquant sa méaventure. C'est ainsi que, profitant du rendez-vous convenu par les

deux partenaires, les pandores mettent aux arrêts Christian Mboumba, arrivé le premier sur les lieux. Il est neutralisé, à sa descente du véhicule qu'il a loué pour la circonstance. Ses complices présumés réussissent, quant à eux, à prendre la poudre d'escampette. Ils sont actuellement recherchés par les Officiers de police judiciaire (OPJ). Christian Mboumba devrait être déféré, demain mercredi, devant le parquet de Libreville.

## Faits d'ailleurs

### Une dispute se termine à la chevrotine

Dans la Drôme (France), une femme de 78 ans a tiré à la chevrotine sur sa voisine de 76 ans, à cause d'un conflit de voisinage. A l'origine du conflit entre les deux mamies, un chemin qui longe leur maison. La plus âgée décide de poser des barrières pour empêcher sa rivale de passer par là pour accéder à un bois qui lui appartient. Le ton monte alors et elle n'hésite pas à attraper une chevrotine et à tirer à sept reprises. La retraitée la plus jeune porte plainte à la gendarmerie en montrant ses hématomes aux bras et au ventre. Interpellée, la mamie en colère a reconnu les faits, avant d'être remise en liberté.

### La chanteuse Jenifer placée en garde à vue

La chanteuse Jenifer et son compagnon ont été placés en garde à vue pour des faits de violences. Ils ont passé plusieurs heures au commissariat du 1er arrondissement de Paris, avant d'être remis en liberté sur décision du parquet, avec une convocation à une audience correctionnelle dans les semaines à venir. Il leur est reproché de s'en être pris à un homme qui tentait de les prendre en photo, le 25 janvier. Ce dernier a porté plainte après avoir été "secoué".

### Elle voulait l'éventrer et lui manger son cœur

Un homme, âgé de 29 ans, a fait la connaissance d'une jeune femme de 24 ans sur le site de rencontre Craiglist. Ils se sont vus en vrai puis ont fini dans une chambre d'hôtel à Lynnwood, dans l'Etat de Washington (Etats-Unis). Ils ont commencé à discuter tranquillement puis, d'un coup, la jeune femme s'est jetée sur l'homme et lui a hurlé : "Je suis une tueuse en série". Elle a ensuite sorti un couteau et l'a poignardé au poumon. La victime est parvenue à s'échapper de la chambre et à téléphoner à la police dans le hall. Les forces de l'ordre, arrivées sur les lieux, ont interpellé la suspecte qui a déclaré qu'elle voulait tuer l'homme pour l'éventrer et lui manger son cœur. Elle aurait laissé ensuite un mot sur les lieux du crime pour dire qu'elle tuerait encore. Elle a été placée en détention provisoire et sa caution a été fixée à un million de dollars.